



Traité Édouyot

Michna 2 - Chapitre 1

שְׁמַאי אוֹמֵר:
מִקֵּב חֶלֶה.
הֵיל אוֹמֵר:
מִקְבִּים.
וְחֲכָמִים אוֹמְרִים:
לֹא כְדַבְּרִי זֶה וְלֹא כְדַבְּרִי זֶה,
אֶלָּא קֵב וּמַחֲצָה תִּיבִין בַּחֶלֶה.
וּמִשֶּׁהֶגְדִּילוּ הַמִּדּוֹת, אָמְרוּ:
חֲמִשָּׁת רִבְעִים תִּיבִין.
רַבִּי יוֹסֵה אוֹמֵר:
חֲמִשָּׁה, פְּטוּרִין,
חֲמִשָּׁה אַעוּד, תִּיבִין.

Selon Chamaï, le prélèvement de la 'Halla devient obligatoire à partir du moment où une pâte atteint le volume d'un Kav (=4 Louguim ou 24 Betsim (œufs) ; environ 2 litres). En effet, un particulier doit prélever a priori un vingt-quatrième de la pâte en tant que 'Halla (voir 'Halla 2,7). Si la pâte a le volume d'un Kav (24 Betsim), la 'Halla aura la mesure consistante d'un œuf.

D'après Hillel, le prélèvement est exigé seulement pour une pâte d'un volume minimal de deux Kabim (48 œufs), car lui il prend comme référence la 'Halla prélevée par un boulanger, réduite à un quarante-huitième de la pâte. Dès lors, la 'Halla atteindra le volume d'une Betsa seulement sur une pâte de 2 Kabim = 48 Betsim.

Les autres Sages disent : ce n'est ni comme le premier ni comme le second. En réalité le calcul est le suivant : la 'Halla est définie par la Torah (Bamidbar 15,20) comme « les prémices de votre pâte », correspondant à un dixième de Efa. Une Efa est égale à 18 Kabim ou 432 Betsim, et un dixième d'Efa à 1,8 Kav ou 43,2 Betsim. Après une première réévaluation similaire (de six Kabim à cinq) décidée dans la ville de Tsipori (Sephoris) après la destruction du Temple, le dixième de Efa passa à cinq quarts d'un Kav ou 30 Betsim.

C'est pourquoi, les Sages de cette génération déclarèrent : une pâte de ce volume est soumise au prélèvement de la 'Halla. Selon Rabbi Yossé, qui habitait à Tsipori, il faut que la pâte atteigne ce volume après qu'on en a retiré la 'Halla. Un Kav étant égal à quatre Louguim, une pâte de cinq Louguim (cinq quarts d'un Kav) est encore dispensé de la 'Halla ; elle est soumise à cette obligation seulement si son volume est légèrement supérieur à cinq Louguim.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions